



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND  
85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46  
E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)  
Ou [mairie@stsimin.com](mailto:mairie@stsimin.com)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 15 octobre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2019

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Béatrice Houiller, Claude Airaud

ABSENT (S) : Luc Vrignaud - : POUVOIR (S) :

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion de conseil municipal est accepté.

### **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VSA** **REF : D191015A**

M. Le Maire rappelle que les membres ont été destinataires du projet de modification des statuts, il précise que ce transfert n'enlève rien à la compétence de notre CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- De transférer à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise les compétences :
  - « Action sociale d'intérêt communautaire »,
  - « Assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2020
- De mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, tels que proposés

### **OBJET : CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETUDES POUR LE TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** **REF : D191015B**

Afin de définir les modalités et conséquences financières, techniques et juridiques du transfert de compétence « eau et assainissement », au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes a confié une étude préalable au cabinet Jean Raphaël BERT CONSULTANT.

Certains membres du conseil municipal font part de leur étonnement quant aux frais engendrés pour le regroupement. M. le Maire rappelle que les regroupements ne sont pas forcément synonymes d'économies. Plusieurs cas sont distincts (excédents, déficits de chacun des assainissements) – Les communes prendront en charge l'éventuel déficit de leur équipement.

Un accord de principe sur les modalités de participation des communes aux frais d'étude a été acté par délibération du Conseil de Communauté

Le conseil a été destinataire de la convention, à l'unanimité moins une abstention :

- Approuve les termes de la convention fixant les modalités de participation aux frais d'étude préalable au transfert de la compétence d'assainissement collectif et eaux pluviales, à la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.,
- Donne son accord pour procéder au versement de la participation déterminée pour la commune de SAINT-SIGISMOND qui s'élève à 585 €

## **OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT VENDÉE TERRITOIRES 2017-2020 DE VENDÉE SEVRE AUTISE**

REF : D191015C

Le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 de Vendée Sèvre Autise a inscrit une liste d'opérations dont l'enveloppe du Département s'élève à 1 973 810 €,

Des modifications prenant la forme d'ajouts ou remplacements d'opérations ainsi que d'ajustements dans la répartition des aides du Département, et ce dans la limite de l'enveloppe globale fixée dans le contrat, ont été proposées et figurent en annexe de l'avenant. Pour la commune ; l'aménagement autour du foyer a été remplacé par les aménagements de sécurité Bourg et Reth sans modification de la somme attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 à conclure entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, les communes membres de l'intercommunalité et le Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **OBJET : CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

REF : D191015D

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention n°2019.ECL.0563 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage. Il s'agit du dossier faisant suite à la visite du mois de novembre 2018. L'horloge radiolithe (n°1211/R9/08518) située à l'embarcadère était hors service et une pose provisoire d'une radiolithe 3.30 fournie par le SYDEV n°23 a été réalisé en attendant son remplacement par un nouveau modèle après le dossier de rénovation.

M le Maire précise les conditions financières :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Base participation communale</b>	<b>Taux de participation communale</b>	<b>Montant participation communale</b>
Éclairage Public	967.00€	1 160.00€	967.00€	50.00%	484.00€
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>			<b>484.00€</b>		

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

## **OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES ATTESTATION D'ACCUEIL**

REF : D191015E

M. le Maire explique que le formulaire des attestations d'accueil pour les étrangers a été modifié et qu'il s'avère nécessaire de commander de nouveaux imprimés. Seule l'Imprimerie Nationale fournit ce document qui a un prix dégressif en fonction de la quantité commandée. Afin de réduire le coût, la Commune de Saint- Martin de Fraigneau a porté un projet de commande groupée avec les communes intéressées, réduisant ainsi le prix de 4,62 € TTC à 1,01 € TTC l'imprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

De racheter à la commune de St Martin de Fraigneau les imprimés, tel que défini dans le tableau :

<b>Communes</b>	<b>quantité</b>	<b>prix TTC</b>	<b>total</b>
St Sigismond	10	1.01 €	10.10 €

D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

## **OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

REF : D191015F

Par délibération du 06/12/2018, le Conseil Municipal, a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion pour la passation d'une convention de participation, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- D'autoriser *le Maire* à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » .
- De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 12.50 euros brut par agent, sur la base d'un temps complet. - Le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment la résiliation du contrat collectif auprès de l'opérateur actuel.

## **OBJET : RAPPORT ANNUEL VENDEE EAU**

REF : D191015G

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Monsieur le Maire :

- Expose au Conseil Municipal ledit rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2018 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers (synthèse du rapport en annexe n°1).
- Précise que ce document est mis à disposition du public au secrétariat et qu'il est accessible à tous les usagers sur le site internet de Vendée Eau
- rappelle que le réseau de la commune a été récemment renouvelé, ce qui devrait améliorer la qualité de l'eau sur la commune. À cette occasion, les poteaux incendie ont été repositionnés pour un débit optimum sur tout le bourg.

Le conseil municipal prend acte.

## **OBJET : MARCHE EGLISE – ATTRIBUTION DU MARCHE**

REF : D191015H

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le mardi 10 septembre 2019 pour le MAPA « RÉFECTION DES COUVERTURES DE L'ÉGLISE ». Les offres ont été réceptionnées jusqu'au lundi 30 septembre 2019 - 17:00

La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir *le prix des prestations (50%) et la valeur technique (50%)*, que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise AUDOUIT, pour un montant de 85 679.87 € H.T. soit 102 815,84 € T.T.C.

Avec une option pour la couverture du bâtiment entre chœur et grande sacristie pour un montant de 269.90 € HT soit 323.88 € TTC

M. Quillet demande qu'une attention particulière soit faite à la mention portée sur le devis concernant les frais d'évacuation des gravats.

Il est précisé que l'avis de l'architecte des bâtiments de France a été transmis pour subvention de la région : Les crochets devront être de couleur noire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **retient** la proposition faite par la commission d'attribuer le marché adapté à - Entreprise AUDOUIT, pour

un montant de 86 067.77 € H.T. soit 103 139.72 € T.T.C.

- **autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

## **OBJET : DOSSIER AMENAGEMENTS DE SECURITE RETH ET BOURG**

REF : D191015I

M. le Maire indique que les aménagements de sécurité Reth et Bourg ont obtenu les subventions du Département seulement à hauteur de 40% (au lieu des 50% attendus) compte tenu de la modification du règlement d'attribution des subventions du Conseil Départemental voté en Avril.

Pourtant le Dépôt du dossier a été réalisé avant fin 2018, mais l'étude par les services du département n'a eu lieu qu' en 2019.

La commission s'est réunie pour examiner le dossier et proposer que quelques travaux soient prévus en option :

Sur conseil de l'Agence Routière les points suivants sont donc renvoyés dans les options : peinture ocre dans le bourg inutile car la route va être refaite ; évacuation des eaux usées inutile à Reth puisque déjà réalisée dans des travaux antérieurs

L'Agence routière départementale (ARD) conseille à la commune de prendre un maître d'œuvre pour suivre le chantier. M. Giraud Paul a donc été contacté pour une estimation.

L'idée est de faire que les économies financent la perte de subvention et la maîtrise d'œuvre.

Les travaux par l'ARD auront lieu à la Ragée avec un système alvéolé fin 2019. L'engagement est pris de refaire la voie du bourg en enrobé en 2020 (d'où la couleur ocre en option). La commune sera vigilante sur les dates d'intervention.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à lancer et à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au marché pour la maîtrise d'œuvre.

## **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

REF : D190712QD

### **Communauté de communes :**

Le syndicat mixte recense les conches du réseau secondaire susceptibles d'être inscrites dans un prochain programme de curage

La réunion de la commission intercommunale de gestion du centre de Faymoreau a lieu ce soir. Mme Montamat, présente au conseil ne peut donc pas y assister.

### **Commission Environnement voirie et bâtiments**

Un nouveau devis pour le pluviel Rue des Loges a été étudié

Une intervention a eu lieu cette semaine sur la toiture église pour une fuite après les grands vents

### **Commission Culture Manifestations et communications**

Lors de la prochaine réunion, les points suivants seront abordés: 11 novembre – repas des aînés – arbre de Noël – RGPD -

### **Commission affaires scolaires et sociales**

Rencontres intergénérationnelles : un nouveau programme sera proposé en partenariat avec l'école. Cette année, il y a plus d'élèves donc besoin de plus de bénévoles (de plus de 60 ans).

Quinzaine bleue : une animation est prévue sur la commune jeudi prochain. La préparation aura lieu mercredi après-midi.

SIGE : 2 postes sont ouverts pour l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) dont un de directrice. Les tarifs de la cantine ont été votés sans modification. Les tarifs périscolaires sont modifiés. La légère

augmentation est due à l'arrêt de la subvention de la CCVSA et à la prise en compte du coefficient familial.

### Autres informations

AG DU PNRMP : Le programme de replantation se poursuit pour hiver 2020-2021. L'initiative de COPIL lancée par notre commune a été saluée.

Assainissement collectif : La visite de la station par la communauté de communes et le Conseil départemental au vu du transfert a eu lieu. Aucun problème n'a été relevé.

Achat de parcelle à Mme Laitang par la commune pour le montant de 60.00€ et 100€ de frais notaire conformément à l'accord donné par le conseil municipal lors d'une précédente réunion.

Plantations : Une visite de suivi avec la Chambre d'agriculture a eu lieu pour les haies plantées. Quelques remplacements sont à prévoir, mais elles n'ont pas trop souffert de la sécheresse. Une visite identique est programmée avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Zones blanches de téléphonie mobile : Une visite technique du clocher avec les entreprises SNEF et Bouygues a eu lieu en présence du maire et du premier adjoint. Nous attendons les résultats pour poursuivre.

### Rencontre de M. Maire avec la Sous-préfète :

S'agissant des niveaux d'eau, de grosses différences ont pu être constatées entre la Sèvre et l'Autize depuis l'implantation du barrage sur la conche de Chaigneau (sous le pont) laquelle permettait la réalimentation du secteur Autize par le secteur Sèvre. La commune est à cheval sur les 2 bassins. La commune a obtenu plusieurs choses :

- La commune n'avait pas été informée à l'époque de la signature de ce contrat de marais. Ce ne sera plus le cas. Les communes seront systématiquement consultées lorsqu'un contrat impacte leur territoire.
- Des lâchers d'eau occasionnels pourront être envisagés pendant la saison

S'agissant de la Dotation DGE pour les travaux de l'Église, des reliquats de crédits vont pouvoir venir s'ajouter aux subventions déjà obtenues. Le taux de subventionnement sera donc de 80%.

S'agissant du chauffage de l'église à modifier, des crédits d'État seront sollicités pour cet équipement qui date de 1979.

Pont de Reth : Les travaux de réfection ont été réalisés.

Tourisme fluvestre : Le dossier est toujours en cours. C'est un dossier long qui demande un consensus impliquant de nombreux interlocuteurs.

Éclairage public : 3 points sont à voir à la prochaine visite : Le Coudreau, Reth et Bourg.

Le secrétaire de séance  
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

